



République Française
Département MAYENNE
Commune de La Roë

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13/07/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

L'an deux mil vingt et un, treize juillet, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de la basse-cour, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le premier juillet deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le premier juillet deux mil vingt et un.

Étaient présents : Mme BOISHUS Justine, Ms. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERVOIR Sylvain, M. DUCHET Charles, M. CHARRON Martial, Mme DREUX Sonia et M. PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

Étaient excusés : Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude
M. PESLERBE Jean-Claude est porteur d'un pouvoir de M. MERLIER Claude
Mme BOISHUS Justine est porteur d'un pouvoir de GIRET Marie-Paule

A été nommé secrétaire : Justine BOISHUS

Délibération 2021-21 : Achat du Bar-restaurant

Pour la partie bâtiment :

- C'est une opération à faible coût, où nous récupérons en partie des frais de notaire dans le budget de la commune (à travers les frais de mutation qui nous reviennent l'année suivante)
- C'est un lieu qui va nous engager plus rapidement sur le plan du café associatif (il faut environ 2 ans pour le montage de dossier de la réparation de la tour d'entrée de l'abbaye)
- La qualité d'accueil de l'agence postale n'est plus acceptable, ni pour les usagers, ni pour l'agent et l'occasion de la déplacer en restant dans le centre bourg est unique.
- La vente de l'immeuble, où se situe actuellement l'agence postale permettrait de faire une opération inintéressante.
- La poste peut nous aider financièrement dans les aménagements du nouveau bureau de poste
- C'est se réapproprier un bâtiment central dans le bourg
- Faire des travaux progressivement sur le bâtiment en privilégiant la façade qui va contribuer à redonner vie au bourg.
- Une capacité financière de la commune, qui minimise très largement le risque.

Pour la partie culturelle / associative :

- avec une « mise à nu » du bâtiment nous pouvons disposer à la fois d'un lieu de rencontre intergénérationnel et l'accueil du club des aînés (qui pour certains peuvent tenir une permanence café)
- C'est mettre en place, très rapidement le projet n°2, après le city parc
- C'est déployer progressivement la vente de produits locaux, complémentaires à la distribution du pain, qui fonctionne très bien.
- Bénéficier de chambres qui peuvent venir en complément des locations de la salle de la basse-cour

- l'occasion de mettre en place des chantiers participatifs, liés au rafraîchissement du lieu et mesurer l'investissement des habitants sur la question.
 - L'occasion d'exploiter rapidement notre licence IV, sans empêcher de délocaliser de temps à autre « le bar », sur le lieu proche de l'Abbaye.
 - Investir les familles sur des soirées thématiques dès la rentrée
 - Possibilité de faire intervenir des traiteurs, pour des soirées thématiques.
- Il est suggéré qu'une étude de l'évaluation des projets puisse être faite rapidement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de l'agence ID Halle, sous réserve des diagnostics à produire.
- **Autorise** M. Le maire ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.
- **Autorise** M. Le maire, de procéder au montage des dossiers financiers.
- **Autorise** M. Le maire, de faire des demandes de devis auprès de différentes entreprises.
- **Précise** que l'agence devra stipuler au propriétaire, que tout enlèvement d'un matériel présent lors de la visite, entrainera automatiquement le nettoyage complet des éléments constatés lors de la visite y compris les choses présentes au grenier.
- **Précise** qu'une mise en conformité du lieu et une mise à nu du bâti devra être la priorité.
- **Indique** que la question de la vente de l'agence postale et du logement attenant sera dès lors envisagée.
- **Informe** que des chantiers de démontage et des petits travaux seront proposés aux habitants qui souhaitent faire de cet espace un lieu de lien social

Pour extrait certifié conforme

Le 19/07/2021

Le Maire

Gaétan CHADELAUD

